



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision : 03-août-2023

Numéro de révision: 4

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit INSL-X ALL PURPOSE CITRUS CLEANER
Code du produit CL-0200F
Code produit Alternate UF3300
Classe de produit PRODUIT DE PRÉPARATION DE SURFACE
Couleur Transparent
Utilisation recommandée Agent nettoyant
Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour
Benjamin Moore & Cie Limitée
8775, rue Keele
Concord ON L4K 2N1
Tél.: 1-800-361-5898
www.inslx.ca-fr

Fabricant
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél. : 1-866-708-9180
www.insl-x.com

Numéro d'appel d'urgence
CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300
+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada)
CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

| | |
|---|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1B |
| Cancérogénicité | Catégorie 1A |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 1B |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |
| Danger par aspiration | Catégorie 1 |

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger
Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux
 Peut provoquer une allergie cutanée
 Peut provoquer le cancer
 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Porter des gants/vêtements de protection et une protection pour les yeux/le visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro | Date de dépôt LCRMD |
|--------------|---------|------------|--------|---------------------|
|--------------|---------|------------|--------|---------------------|

| | | | d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|--------------------------|-----------|----------|--|---|
| D-Limonene | 5989-27-5 | 7 - 13% | - | - |
| 1-Methyl-2-pyrrolidinone | 872-50-4 | 3 - 7% | - | - |
| Diethanolamine | 111-42-2 | 1 - 5% | - | - |
| Isopropyl alcohol | 67-63-0 | 0.5 - 1% | - | - |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures.

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Avis aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique

Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême.

| | |
|--|----------------|
| Sensibilité au choc | Non |
| Sensibilité à la décharge électrostatique | Non |
| Données sur l'inflammabilité | |
| Point d'éclair (°F) | Sans objet |
| Point d'éclair (°C) | Non applicable |
| Méthode | Non applicable |
| Limites d'inflammation dans l'air | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Non applicable |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Non applicable |
| NFPA | |
| Risques pour la santé | 2 |
| Inflammabilité | 0 |
| Stabilité | 0 |
| Spécial : | Sans objet |

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

| | |
|--|---|
| Précautions personnelles | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. |
| Autres informations | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |
| Précautions relatives à l'environnement | Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires. |
| Méthodes de nettoyage | Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le haut et peller dans les récipients appropriés pour la disposition. |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|--------------------|--|
| Manutention | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. |
|--------------------|--|

Entreposage

Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | Alberta | Colombie-Britannique | Ontario | Québec |
|--------------------------|---|--|--|--|--|
| 1-Methyl-2-pyrrolidinone | - | - | - | 400 mg/m ³ - TWA | - |
| Diethanolamine | TWA: 1 mg/m ³ inhalable fraction and vapor | 2 mg/m ³ - TWA Substance may be readily absorbed through intact skin | 2 mg/m ³ - TWA Skin absorption can contribute to overall exposure. | 1 mg/m ³ - TWA Danger of cutaneous absorption | 3 ppm - TWAEV 13 mg/m ³ - TWAEV Skin absorption can contribute to overall exposure. |
| Isopropyl alcohol | STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm | 200 ppm - TWA 492 mg/m ³ - TWA 400 ppm - STEL 984 mg/m ³ - STEL | 200 ppm - TWA 400 ppm - STEL | 200 ppm - TWA 400 ppm - STEL | 400 ppm - TWAEV 985 mg/m ³ - TWAEV 500 ppm - STEV 1230 mg/m ³ - STEV |

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection respiratoire

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Gants protecteurs et habillement imperméable.

Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

liquide

Odeur

peu ou pas d'odeur

Seuil de perception de l'odeur

Aucun renseignement disponible

Densité (lbs./gal)

7.9 - 8.3

Densité

0.97 - 0.99

| | |
|--|--------------------------------|
| pH | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité (cps) | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité(s) | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans l'eau | Aucun renseignement disponible |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur à 20 °C (kPa) | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur relative | Aucun renseignement disponible |
| % solides en masse | 10 - 20 |
| % solides en volume | 10 - 20 |
| % volatiles en masse | 80 - 90 |
| % volatiles en volume | 80 - 90 |
| Teneur limite réglementaire en COV (g/l) | < 575 |
| Point d'ébullition (°F) | 212 |
| Point d'ébullition (°C) | 100 |
| Point de congélation (°F) | 32 |
| Point de congélation (°C) | 0 |
| Point d'éclair (°F) | Sans objet |
| Point d'éclair (°C) | Non applicable |
| Méthode | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Non applicable |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Non applicable |
| Temp d'autoignition (°F) | Aucun renseignement disponible |
| Temp d'autoignition (°C) | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition (°F) | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition (°C) | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité | Sans objet |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Prévenir de la congélation. |
| Matières incompatibles | Pas de matières à signaler spécialement. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun dans des conditions d'emploi normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions d'emploi normales. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|--|---|
| Voies majeures d'exposition | Contact avec les yeux ou la peau et inhalation. |
| <u>Toxicité aiguë</u> Renseignements sur le produit | Aucun renseignement disponible |

Légende

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit**Toxicité aiguë aux poissons**

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Non applicable

Renseignements sur les composants**Toxicité aiguë aux poissons**

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthode d'élimination des déchets dangereux**

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme

les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-------------------|----------------|
| TMD | Non réglementé |
| ICAO | Non réglementé |
| IMDG / OMI | Non réglementé |

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

| | |
|--------------------------|---|
| TSCA : États-Unis | Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus. |
| LIS : Canada | Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus. |

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

| <u>Nom chimique</u> | <u>No. CAS</u> | <u>% en poids</u> | <u>INRP - Sections 1-4</u> |
|--------------------------|----------------|-------------------|----------------------------|
| 1-Methyl-2-pyrrolidinone | 872-50-4 | 3 - 7% | Listed |
| Diethanolamine | 111-42-2 | 1 - 5% | Listed |
| Isopropyl alcohol | 67-63-0 | 0.5 - 1% | Listed |

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

| <u>Nom chimique</u> | <u>No. CAS</u> | <u>% en poids</u> | <u>INRP - Section 5</u> |
|---------------------|----------------|-------------------|-------------------------|
| D-Limonene | 5989-27-5 | 7 - 13% | Listed |
| Isopropyl alcohol | 67-63-0 | 0.5 - 1% | Listed |

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

| | |
|-----------------------|----|
| HMIS | |
| Risques pour la santé | 2* |
| Inflammabilité | 0 |

Réactivité: 0
Protection individuelle -

Légende HMIS

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Cie
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
800-225-5554

Date de révision : 03-août-2023
Justification de la révision Non disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique